

CONTRE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Présents : A. ESCURET, J. MARCOUYRE, C. COURTENS, A. BOISSEZON, J. BOUISSON, R. CAHUZAC, R. CEBE, A. GUIBLAIN, J.M. VISSAC, D. WEBB.

Excusés : C. CORDIER, E. CREBASSA, C. TARRAGA

Procurations : M.P. CANNAC à R. CEBE, J. OURADOU à R. CAHUZAC

Secrétaire de séance : C. COURTENS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12/02/2019

Concernant le point 2, R. CEBE fait remarquer que la seconde délibération n'annule pas la précédente et signifie son désaccord quant à l'abaissement du prix fixé par les Domaines. Madame le Maire lui répond que cet abaissement entre dans la fourchette de variation prévue par les Domaines et que, par ailleurs, la première délibération l'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant une vente de gré à gré de ce bien. Elle ajoute que l'objectif de l'achat par les gérants du salon est de pouvoir réaliser une extension afin de permettre la création d'un emploi. C. COURTENS met en avant les travaux que la Mairie aurait dû engager si elle restait le bailleur (fenêtres, isolation, VMC, reprise de l'assainissement).

R. CAHUZAC fait remarquer que les chiffres fournis concernant les dépenses de personnels ne sont pas exacts. Madame le Maire explique qu'elle a retranché de la somme les divers remboursements (Sideo, assurances, aide aux contrats aidés) pour le budget principal et qu'elle a ajouté la prestation de l'agent de sécurité sur le budget tourisme et reconnaît que ces chiffres intègrent d'autres éléments que ceux figurant sur la ligne comptable 012.

Vote POUR 7 (ESCURET, MARCOUYRE, COURTENS, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/ ABS 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU)

2. VOTE DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX 2019

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

	Taux année N -1	Taux votés	Produits
T.H.	7,96	7,96	81 590
T.F.B	10,28	10,28	82 744
T.F.N.B	68,94	68,94	9 100

Elle ajoute que le produit fiscal attendu est de **173 434 €**.

C. COURTENS fait remarquer que les taux n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années et s'inquiète de l'impact sur le calcul des dotations.

Vote POUR 10 voix/CONTRE 1 (COURTENS)

3. ADOPTION RAPPORT CLECT

Madame le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Établissement des Charges Transférées et demande au conseil municipal de se prononcer définitivement sur les attributions de compensations 2019 ayant eu lieu le 06 Février 2019.

Le produit de l'attribution de compensation, reversé par la communauté de communes, est pour 2019 de **16 437,91 €**.

Vote POUR Unanimité soit 11 voix.

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	522 188,05 €
Recettes de fonctionnement :	630 589,47 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	108 401,42€

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	340 755,95 €
Recettes d'investissement :	161 676,76 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	-179 079,19€

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	72 255,41 €
--	-------------

Les résultats de l'exercice 2018 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de **108 401,42 €** et un déficit de financement de la section d'investissement de **179 079,19 €**.

Arrivée d'Anne BOISSEZON à 18h45.

R. CAHUZAC renvoie les membres du Conseil au tableau qu'il a réalisé et qui fait apparaître, en résultats cumulés, un solde positif de seulement 41 913,67 € ce qui atteste d'une érosion du fonds de réserve depuis 2014. Madame le Maire fait remarquer que ce chiffrage n'intègre pas les subventions et aides (Certificats d'Economie d'Énergie) en attente pour environ 150 000 €. Elle fournit un document sur les emprunts en cours au 31/12/2018 qui ne représentent que, tous budgets confondus, le total de 161 308 €.

A la question posée par R. CAHUZAC concernant l'absence de réalisation sur le compte 6132, Madame Le maire répond qu'il s'agit de la location du moulin de Tarassac et qu'elle est en attente de pièces justificatives relatives à la société qui est le bailleur. A la question sur le compte 60621 (combustibles), Madame le Maire répond qu'il s'agit de la cuve de fioul pour le tractopelle qu'il n'a pas été nécessaire de remplir cette année.

-> Remboursement de la dette edemc
Vote POUR 7 (MARCOUYRE, COURTENS, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/ CONTRE 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU) ➔ Somme V.A.M.A

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Vote POUR 7 (MARCOUYRE, COURTENS, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/ CONTRE 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU)

6. AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Vote POUR 8 (ESCURET, MARCOUYRE, COURTENS, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/ CONTRE 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU)

Le report des excédents de fonctionnement cumulés (312 988,82 €) permet de répondre au besoin de financement de la section d'investissement de **240 733,41 € (1068)** ce qui conduit à inscrire en recettes de fonctionnement 72 255,41 € (002).

7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET TOURISME

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	379 345.13 €
Recettes de fonctionnement :	363 866.40 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 15 478.73 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	17605.75 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 17605.75 €

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	- 8 643,81€
--	-------------

Les résultats de l'exercice 2018 font apparaître un déficit de la section de fonctionnement de - 15 478.73 € et un déficit de financement de la section d'investissement de - 17605.75 €.

R. CAHUZAC demande des explications sur les résultats de l'exercice pour le tourisme. Madame le Maire lui répond qu'il y a une baisse de recettes du camping et une augmentation des dépenses liées à la sécurité et à la réglementation.

22 - Tourisme →
Vote POUR 7 (MARCOUYRE, COURTENS, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/ CONTRE 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU)

8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET TOURISME

Vote POUR 7 (MARCOUYRE, COURTENS, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/ CONTRE 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU)

9. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET TOURISME

Vote POUR 8 (ESCURET, MARCOUYRE, COURTENS, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/ CONTRE 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU)

Le report de l'exercice 2017 conduit à un besoin de financement de la section d'investissement de 32 649.81 € qui est compensé partiellement au 1068 par un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 24 006,00 €.

10. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget l'assainissement 2018 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	47 237,00
Recettes de fonctionnement :	37 775,01
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	-9 461,99

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	34 234,74
Recettes d'investissement :	16 430,90
Résultat d'investissement de l'exercice :	-12 196,16

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	-21 697,93
--	------------

Les résultats de l'exercice 2018 font apparaître un déficit de la section de fonctionnement de 9 461,99 € et un déficit de financement de la section d'investissement de 12 196,16 €.

Les reports de l'exercice 2017 conduisent à un besoin de financement de la section d'investissement de 12 235,94€.

Vote POUR 7 (MARCOUYRE, COURTENS, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/ CONTRE 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU)

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote POUR 7 (MARCOUYRE, COURTENS, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/ CONTRE 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU)

12. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

**Vote POUR 8 (ESCURET, MARCOUYRE, COURTENS, BOISSEZON, BOUISSON, GUIBLAIN, VISSAC, WEBB)/
CONTRE 4 (CAHUZAC, CANNAC, CEBE, OURADOU)**

13. DELIBERATION SUR RÈGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le règlement du marché tel qu'il a été élaboré en concertation avec les commerçants concernés qui intègre le lancement d'un marché de producteurs/circuit court le jeudi toute l'année.

Vote POUR Unanimité soit 12 voix.

14. AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CENTRE DU VILLAGE

Compte-tenu de la volonté des élus de la commune de Mons la Trivalle de développer l'activité touristique au centre du village, Madame soumet au Conseil Municipal un projet d'occupation et d'utilisation du domaine public pour une période de 5 mois s'étalant du 1^{er} mai au 30 septembre 2019 d'une emprise d'une superficie de 50 m² sur le domaine public, Place du Platane, à usage de terrasse, sous les conditions suivantes : une autorisation d'occupation temporaire du domaine public par une convention d'occupation précaire et révocable des lieux, une redevance de 100 euros/mois soit pour une durée de 5 mois la somme de 500 €.

Vote POUR Unanimité soit 12 voix.

15. DELIBERATION POUR « OPERATION FACADE » PORTEE PAR LE PHLV

Madame le Maire rappelle que la Commune de Mons la Trivalle souhaite bénéficier de l'opération façades « Colorons le Pays », opération portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Pour rendre cette opération effective, il convient de délimiter un périmètre d'intervention dans le centre ancien de Mons la Trivalle.

Report du vote dans l'attente de précisions de la délimitation de la (ou des) zone(s).

16. DELIBERATION POUR AVIS « PROJET DE SERVITUDE PISTE DFCI AVF4» LIEU-DIT « LA LANDE »

Madame le Maire indique que la Commune est sollicitée pour avis du Conseil Municipal conformément aux articles L 134-2 et R 134-3 du Code Forestier dans le cadre de la procédure d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement, demandée par le Département (les DFCI étant de sa compétence) afin d'assurer la sécurité juridique de la piste DFCI AVF 4 qui dessert le massif forestier au lieu-dit « La Lande ». La commune de Mons la Trivalle est directement concernée par 2 parcelles (D1312 /D1313) – ainsi que d'autres propriétaires privés et le groupement forestier « Combe Rasens », conformément au tableau parcellaire annexé au dossier.

Vote POUR Unanimité soit 12 voix.

17. CONVENTION POUR MISE EN PLACE D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

La commune est de plus en plus confrontée à la présence d'épaves automobiles, de véhicules, accidentés ou non, dont le stationnement sur le domaine public est gênant, abusif voire dangereux. Il est par conséquent nécessaire pour la commune de passer une convention avec un garage, en l'occurrence le garage Verlaguet à Bédarieux, pour organiser ces opérations de fourrière et fixer les compétences respectives de l'autorité délégante, la commune, et du délégataire en la matière. Un projet de convention est soumis au vote. Les tarifs sont encadrés par arrêté ministériel.

Vote POUR Unanimité soit 12 voix.

18. CONVENTION DE SERVITUDE NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (FIBRE)

Il s'agit de préparer l'arrivée de la fibre par l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique. Après étude de plusieurs scénarii, et compte-tenu de l'impact visuel et éventuellement sonore de cette installation, il est apparu que l'emplacement le plus approprié se situait en partie sur la parcelle communale B 2631.

Vote POUR Unanimité soit 12 voix.

19. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CDCMC POUR MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

Considérant leur volonté commune d'optimiser la gestion de l'élimination des déchets ménagers organiques de leur périmètre, la commune de Mons la Trivalle et la Communauté de Communes du Minervoix au Caroux ont souhaité conclure une convention réglant les modalités de mise en place d'une plate-forme de compostage micro collectif au lieu-dit Mons.

La commune de Mons la Trivalle met à disposition du foncier. La Communauté de Communes, qui demeure l'autorité compétente en matière de gestion des déchets sur le territoire, procédera à l'investissement nécessaire au bon déroulement de l'opération (seaux individuels, composteur...). Les relais municipaux et intercommunaux (relais associatif local) organiseront une réunion sur site. Madame le maire propose d'en délibérer.

Josiane BOUISSON relaie l'inquiétude de riverains sur d'éventuels désagréments liés aux odeurs. Il lui est répondu que si le point de compostage est bien géré, il n'émet pas d'odeurs nauséabondes.

Vote POUR Unanimité soit 12 voix.

20. CONVENTION ITEP 2019

Il s'agit de renouveler la convention passée chaque année avec l'ITEP « Louis Bivès » de Toulouse dont les élèves réalisent quelques travaux de restauration et d'entretien encadrés par leurs enseignants. Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver la convention jointe.

Vote POUR Unanimité soit 12 voix.

21. CONTRATS LANGUEDOC EVASION POUR LOCATION BPA

- Contrat juillet/août :

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver la location des locaux de la Base de Plein Air et de 2 gîtes, du 01 Juillet 2018 au 31 Août 2018 à Languedoc Evasion, avenue du 8 Mai 1945, 34130 MAUGUIO au prix de 11 275.00 € TTC.

-Hors saison :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la location hors saison par Languedoc Evasion, Avenue du 8 Mai 1945, 34130 MAUGUIO, des locaux de la Base de Plein Air (tentes, salles, cuisine, « logement gardien ») pour accueillir ses groupes. Languedoc Evasion devra reverser 9 € par nuit et par personne (10 € - 10 % de remise) à la Base de Plein Air, charges comprises. La facturation de la taxe de séjour pour les personnes assujetties viendra en supplément du coût de la location.

Vote POUR Unanimité soit 12 voix.

Fin de la séance : 20h30.

Le secrétaire de séance,

Christian COURTEUS



Le Maire de Mons la Trivalle

Arielle ESCURET

